

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Nombre de délégués participant au vote : 16 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO JILBERT
Eugénie,

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

N°24.06.2026-08 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS

La Présidente expose à l'assemblée :

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des agents des collectivités territoriales et de leurs familles, notamment en leur proposant des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs.

En adhérant au CNAS, la collectivité bénéficie d'un accès à un ensemble de prestations pour ses agents. En contrepartie, elle est invitée à désigner des représentants chargés d'assurer le lien entre la collectivité et le CNAS.

Conformément aux statuts du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner :

- **Un délégué élu**, membre de l'organe délibérant (conseil municipal, comité syndical, etc.)
- **Un délégué agent**, représentant du personnel

Les représentants ont pour missions :

- D'assurer le relais d'information auprès des agents,
- De promouvoir les actions du CNAS,
- D'accompagner les agents dans leurs démarches,
- De participer aux assemblées départementales du CNAS.

Il est proposé de :

- Désigner un représentant élu parmi les membres de l'assemblée délibérante,
- Désigner un agent de la collectivité en qualité de délégué agent.

Il appartient donc à l'organe délibérant de procéder à ces désignations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 10 juin 2026,

Considérant la nécessité de désigner des représentants de la collectivité au sein du CNAS,

Considérant que ces représentants permettent d'assurer la gestion et la promotion de l'action sociale au bénéfice des agents,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Après en avoir délibéré, il sera proposé au comité syndical de :

- Désigner en qualité de délégué élu au CNAS :

- Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente

- Désigner en qualité de délégué agent au CNAS :

- Madame Aurore FREMONT, assistante administrative et ressources humaines

Les représentants ainsi désignés seront chargés d'assurer le lien entre la collectivité et le CNAS et de participer aux instances prévues.

- Dire que la présente délibération sera transmise aux services du CNAS.

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

